NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

SUIVANT ARTICLE R. 431-8 DU CODE DE L'URBANISME.

PC 4

DEMANDEUR:

Nom, prénom, raison sociale : SAS LA FORET

ADRESSE:

Voie / Lieu-dit : 3, Rue de L'église Commune : 80470 SAVEUSE

LIEU DES TRAVAUX:

Voie / Lieu-dit / Commune : Parcelle AL n°9 « La Foret » 80470 AILLY-SUR-SOMME

Voie / Lieu-dit / Commune : Parcelle AA n°4 80470 DREUIL-LES-AMIENS

NATURE DES TRAVAUX:

CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE

(Comprenant un ouvrage avec couverture panneaux photovoltaïques)

1 - SITUATION GEOGRAPHIQUE DU TERRAIN:

Le projet se trouve au cœur du département de la Somme, à 3,5 km environ à l'ouest des abords de l'agglomération d'AMIENS. Le lieu d'implantation où sera édifié le projet se trouve sur 2 communes. Le projet se situera principalement sur la commune d'AILLY-SUR-SOMME au sud et empiétera légèrement au nord, sur la commune de DREUIL-LES-AMIENS.

Le projet sera édifié à 1,8 km environ au sud-est des abords d'AILLY-SUR-SOMME, à 400 mètres au Sud-ouest de la sortie du village de DREUIL-LES-AMIENS et à 600 mètres au nordouest des abords de SAVEUSE, où se trouve le siège social de la SAS, au 3 Rue de l'église.

Le projet se situe sur les parcelles cadastrées AL n°9 de la commune d'AILLY-SUR-SOMME et AA n°4 de DREUI-LES-AMIENS, nues de toute construction.

On accède au site par la voie communale n°303, qui relie SAVEUSE à DREUIL-LES-AMIENS, depuis l'une ou l'autre de ces deux agglomérations, puis par un chemin de remembrement jusqu'à la parcelle d'implantation. Ce chemin est carrossé pour des engins agricoles et devra faire l'objet d'un aménagement spécifique, notamment au croisement avec la voie communale n°3 qui correspond au GR123, pour accéder et desservir la parcelle projetée.

2 – ETAT INITIAL DU SITE :

Actuellement, la parcelle accueillant le projet est exploitée en culture et n'est pas clôturée. Le site ne se trouve pas sur une ligne de crête. Celle-ci se trouve plus à l'ouest, à 1 kilomètre environ, et est marquée par la forêt d'AILLY qui marque l'horizon sud de l'agglomération d'AILLY-SUR-SOMME.

Depuis le futur site, où le relief est légèrement prononcé avec une pente générale descendante vers l'Est de la parcelle, l'altimétrie varie entre 100 m à l'ouest du projet où se trouve la forêt d'AILLY, et 55 mètres au Nord-Est ainsi qu'au Nord-Ouest, à l'entrée des agglomérations de DREUIL-LES-AMIENS et AILLY-SUR-SOMME.

Compte tenu de ce différentiel altimétrique, selon où l'on se trouve, les perceptions paysagères peuvent être différentes (voir PC7 et 8 du volet paysager) et le site est même imperceptible depuis certains points.

Depuis le site d'implantation retenue pour le projet, le paysage rencontré est très ouvert au nord, en direction de la vallée de la Somme, fleuve qui coule à 1 km environ, en décrivant de nombreux méandres. Sa vallée forme un ensemble complexe de cours d'eau, de marais, d'étangs et de canaux, mais n'est pas perceptible depuis le site.

Les perspectives paysagères s'ouvrent sur les côteaux nord du fleuve et la campagne picarde. Ce paysage est ponctué, ici et là par des zones boisées plus ou moins conséquentes.

Les villages situés sur le côteau sud du fleuve ne sont pas, ou peu, perceptibles.

Ainsi, depuis le site, au nord-est on distingue difficilement le haut des premières habitations du village de DREUIL-LES-AMIENS, malgré la proximité, alors qu'en arrière-plan on perçoit les

zones industrielles et artisanales de la banlieue nord d'AMIENS. De même qu'au nord-ouest, le village d'AILLY-SUR-SOMME n'est pas perceptible.

A l'ouest, on perçoit les grandes parcelles cultivées, avec en arrière-plan quelques haies d'envergures plus importantes qui marquent l'horizon. On distingue légèrement au sud-ouest la cime des arbres de la forêt d'AILLY. Le paysage est également marqué par les pylônes de lignes électriques de très haute tension.

Au sud, on trouve à une trentaine de mètres, un taillis relativement dense et imposant qui créé un écran végétal important avec l'horizon. Au sud-est, on distingue les toits en ardoises des premières habitations du village de SAVEUSE. Ces habitations sont adossées sur un fond boisé qui marque l'horizon.

A l'Est, on trouve au premier plan de grandes parcelles destinées aux cultures céréalières, avec en arrière-plan, à l'horizon des zones boisées plus conséquentes. Toutefois, le relief est assez variable, et dès qu'on regarde vers l'Est, Nord-est, la topographie plonge vers la vallée de la Somme et on aperçoit au loin, la ville d'AMIENS.

Les constructions traditionnelles du secteur sont couvertes d'ardoises ou de tuiles plates. Les bâtiments d'exploitation plus récents sont couverts de tôle d'aspect tuile ou de fibre ciment.

3 – LES PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

3. a) – L'AMENAGEMENT DU TERRAIN :

L'installation nécessite un terrassement spécifique lié au process. Celui-ci sera effectué en déblai remblai, en tenant compte de la topographie actuel du terrain. Les différents ouvrages, de volumes plus ou moins conséquents, ainsi que les aménagements des sols, seront adaptés au terrain naturel pour limiter au maximum les remaniements.

Cela permettra également de limiter l'impact visuel du projet dans l'environnement.

L'accès principal du site se fera depuis l'angle nord-est de la parcelle, au croisement du chemin de remembrement et de la voie communale n°3.

Le chemin principal d'accès au cœur de l'unité de méthanisation se fera au nord, le long de la limite de propriété, par une voie d'une largeur de 6 m. La structure sera adaptée aux types de véhicules et engins agricoles intervenants pour le fonctionnement du projet. Il sera réalisé en finition enrobé, sur un empierrement compacté et stabilisé.

Le projet est composé de différents ouvrages et éléments techniques liés au Process, dont des cuves, des bâtiments et locaux techniques, des plates-formes et des bassins.

Une aire de manœuvres sera réalisée à l'Est des plates formes ensilages, au cœur du site. Ces plates-formes seront également en enrobé. La surface autour des cuves sera stabilisée et perméabilisé pour servir de rétention, avec engazonnement.

Un bassin de confinement et un bassin d'infiltration seront profilés à l'Est du site, dans la partie basse. Le premier sera membrané, tandis que le second sera simplement profilé permettant de gérer le flux des eaux pluviales engendrées par le site.

Par ailleurs, conformément aux prescriptions liées au dossier environnemental, une rétention au niveau des cuves devra être mise en place, afin de contenir au minimum, le volume de la plus grosse cuve en cas de rupture. Cette rétention se fera par un décaissement du terrain naturel, puis des remblais pour la réalisation d'un merlon de terre étanche sur 3 faces.

En complément, des aménagements paysagers seront prévus pour l'intégration globale du site dans l'environnement, conformément aux prescriptions de l'article A11.1 du règlement d'urbanisme applicable sur la zone (voir paragraphe 3.e).

3. b) – L'IMPLANTATION, L'ORGANISATION, LA CONCEPTION, LE VOLUME DES CONSTRUCTIONS :

L'implantation retenue a été déterminée en fonction, d'une part de la situation des différentes exploitations associées dans le projet de méthanisation, et d'autre part de la présence des accès de desserte au site, ainsi que de son isolement par rapport aux habitations tierces et du point de raccordement au réseau de gaz, car la conduite passe sous la voie communale n°303 qui relie DREUIL-LES-AMIENS à SAVEUSE.

L'ensemble des ouvrages sera implanté en retrait des voies de circulation et limite de propriété, conformément aux règlementations d'urbanisme applicable sur les deux communes impactées. Les ouvrages les plus imposants ont été placé dans la partie la plus basse du terrain, afin de limiter l'impact visuel.

L'unité est composée à l'ouest de plates-formes d'ensilage (réf. J sur le plan de masse), avec des murs longitudinaux.

Au centre sud du site, un bâtiment destiné au stockage d'intrants solides (réf. D) sera édifié. Il sera de forme monopente.

Au cœur de l'aire de manœuvre centrale, on trouvera la trémie d'incorporation des produits. Au nord de la trémie, on trouvera des fosses de dilution (cuves hors-sol) destinées aux intrants liquides dans le méthaniseur. Elles seront réalisées en polyéthylène.

A l'Est de la trémie, dans la partie basse de la parcelle, on trouvera les ouvrages techniques les plus imposants, liés au process de la méthanisation, qui se composent de 3 grandes cuves en béton : un Digesteur (A1), un Post-digesteur (A2) et une fosse de stockage (B). Ces 3 cuves seront couvertes par une membrane en PVC. Un local technique lié au pompage et aux installations électriques (N1) reliera les cuves A1 et A2. Il sera réalisé en béton et recouvert d'un bardage similaire aux cuves.

Plus à l'Est, dans les points bas du site, on trouvera les bassins destinés à la régulation des eaux souillées et au drainage des eaux pluviales. Le bassin K servira également au confinement des eaux souillées, en cas de sinistre.

Au nord, on trouvera différents locaux de type préfabriqué, tel que l'épuration, la chaudière, le local administratif, poste électrique, ainsi qu'un local technique et un pont bascule. Enfin, vers l'extrémité nord-est du site, à proximité de l'entrée, on trouvera le poste d'injection GRDF (H) qui est un préfabriqué de forme rectangulaire, de faible envergure.

Afin de lutter contre l'incendie, une réserve d'eau en béton, d'une capacité unitaire de 180 m3, sera mise en place, le long du chemin qui dessert l'unité. Cet emplacement a été défini afin qu'elle soit accessible facilement par les pompiers.

3. c) – LE TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS, CLOTURES, VEGETATIONS OU AMENAGEMENTS SITUES EN LIMITE DE TERRAIN :

L'assiette recevant le projet est relativement grande. Le terrain d'implantation de l'unité de méthanisation se trouve sur une parcelle clôturée partiellement en limite sud, avec quelques plantations existantes sur cette limite, car la parcelle tierce est destinée au pâturage de bovins.

A terme, le site sera entièrement clôturé pour des raisons de sécurité, afin d'éviter toute intrusion humaine et animale. Il sera clôturé avec un grillage souple à maillage rectangulaire et de couleur verte, en périphérie, sauf sur le côté Est. En limite Est, le long de la voie communale n°3, la clôture sera édifiée avec des panneaux rigides, à maillage rectangulaire et de couleur verte. Trois portails à double battants et à barreaudage vertical, de couleur verte, seront installés. Le premier, situé au nord-est sera positionné en retrait de l'entrée principale sur le site, afin que les véhicules entrant sur le site n'obstruent pas la circulation sur le domaine public. Les deux autres permettront d'accéder au bassin d'infiltration, soit par le nord, soit par le sud.

De plus, un accompagnement paysager sera mis en place pour faciliter l'intégration du site dans l'environnement, conformément au PLU.

Le projet sera implanté sur la partie Est de la parcelle, dans la partie la plus basse, à proximité des voies d'accès. L'accès au site se fera par la voie communale n°303 située à l'Est, en provenance des bourgs de DREUIL-LES-AMIENS et SAVEUSE, puis par un chemin de remembrement. Ce chemin est déjà utilisé par des véhicules Lourds de type 44T, notamment les betteraviers. L'entrée principale de l'unité de méthanisation se fera par l'angle Nord-Est de la parcelle.

Un second chemin empierré sera réalisé dans l'angle Sud-Est, à une centaine de mètres au sud de l'entrée principale. Cette desserte permettra l'accès des véhicules de secours en cas d'incidents. Pour cela, la circulation se fera par le chemin communal existant en limite Est du site.

La partie ouest de la parcelle, non impactée par le projet, restera exploitée en culture et sera desservie par ce chemin.

3. d) - LES MATERIAUX ET LES COULEURS DES CONSTRUCTIONS :

Le projet est composé de différents ouvrages, bâtiments, et éléments techniques, relativement groupés.

Les ouvrages référencés A1, A2, et B sont des cuves hors-sols, partiellement enterrées. Les parois seront réalisées en béton banché lissé de teinte grise. Les cuves A1 et A2 seront

bardées d'un bac acier de teinte vert sapin RAL 6009, car elles sont isolées. Les couvertures gazométriques seront réalisées avec une membrane en PVC gris RAL 7037.

Un local technique, référencé N1 et lié au process, reliera les cuves A1 et A2. Il sera réalisé avec les mêmes matériaux que les cuves, avec une toiture terrasse. Les menuiseries seront métalliques, de couleur grise.

La trémie d'incorporation, située au cœur du projet, est un ouvrage technique liée au process. Cet ouvrage est bardé en acier de couleur vert sapin RAL 6009.

Les cuves C et F sont des fosses de dilution destinées au stockage des intrants liquides dans le méthaniseur. Les cuves C sont hors sol, réalisées en polyéthylène. La cuve F, réalisée en béton est enterrée et couverte par une dalle béton.

Le bâtiment D servira à stocker les intrants solides. Il sera bardé sur 3 faces en bac acier de teinte gris anthracite RAL 7016, avec des murs périphériques sur 3 faces en béton banché de teinte grise. La façade Nord-Est sera fermée par des portails en bac acier de teinte gris anthracite RAL 7016. Il sera couvert en bac acier de teinte schiste RAL 7016, avec une installation photovoltaïque, compte tenu de l'orientation. En pignon Est de ce bâtiment, une plate-forme de stockage de digestat solide, après séparation de phase, sera aménagée.

Le bâtiment référencé E sera destiné au local administratif. Il sera réalisé en modulaire, de forme rectangulaire, sans couverture apparente. Les bardages seront en panneaux isolés de couleur gris RAL 9006. Les menuiseries et rives de finitions seront en aluminium de teinte gris anthracite RAL 7016. Une filière d'assainissement sera mise en place à proximité pour traiter les eaux usées.

Le local nommé G est le poste électrique. C'est un élément préfabriqué, type container, de couleur vert sapin RAL 6009 et posé au sol. Il sera implanté dans l'alignement Est du Local E.

Le local nommé H est le poste d'injection gaz. C'est un élément préfabriqué type container de couleur gris anthracite RAL 7016 et posé au sol. Il sera implanté le long du chemin d'accès au site, à proximité de l'entrée, et des stationnements spécifiques règlementés seront prévus autour, en cas d'intervention ou de maintenance.

Le bâtiment référencé I est un local technique lié au process. De type container, il sera composé de 2 modules, bardés en bac acier de couleur vert sapin RAL 6009, ainsi que les ouvertures. En toiture, on trouvera des éléments techniques liés au process. Le local technique référencé N2 sera exactement similaire.

La plate-forme référencée J accueillera les matières végétales entrantes dans le méthaniseur (ensilage d'herbe, cives, déchets végétaux, etc...). Elle sera réalisée en enrobée, avec des parois béton.

Un pont bascule, permettant de peser les matières entrantes et le digestat sortant, sera installé à proximité du local E, pour faciliter le contrôle.

Par ailleurs, 2 bassins (référencés K et L) seront mis en place au sud du site. Le premier, situé dans la rétention, sera étanchéifié avec une membrane en PVC noir. Le second, situé à l'extérieur de la rétention, en limite Est, sera destiné à l'infiltration des eaux pluviales. Il sera simplement profilé. Entre les 2 bassins, le merlon de terre, destiné à la rétention des eaux souillées et correspondant au volume de la plus grosse cuve (B) présente sur le site, sera profilé avec le terrain issu des déblais.

L'ouvrage M est une fosse de stockage d'eau, destinée à la sécurité incendie. Elle sera réalisée en béton, non couverte et partiellement enterrée.

Une torchère, élément technique liée au process, sera installée au sud-est du site.

3. e) – LE TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES :

Les espaces libres non impactés par le projet seront conservés en l'état. Toute la partie ouest de la parcelle continuera à être exploitée en culture.

Des aménagements paysagers sont prévus dans la demande de permis de construire, afin que l'ensemble du projet s'intègre au mieux dans le paysage environnant.

Ces aménagements comprendront, au nord-est, en parallèle du chemin qui desservira le site, la plantation d'un alignement d'arbres de hautes tiges, depuis l'entrée du site jusqu'à la pointe nord-ouest de la plate-forme de stockage des intrants (réf. J). Cet alignement d'arbres, distant d'une dizaine de mètres, sera complété en intervalles par des plantations composées d'essences locales en mélange, permettant de diminuer la perception des ouvrages, et selon les saisons un fleurissement varié.

En limite Est, le long de la voie communale n°3, compte tenu que c'est un chemin de grande randonnée (GR123), une plantation relativement dense sera mise ne place.

Cette haie comprendra la plantation d'arbustes bocager en double rangées, avec en complément un alignement d'arbres de haut jet, espacés tous les 15 mètres, avec en

intervalles des arbustes en cépées, pour densifier le pied de la haie, ce qui limitera la perception du site pas les usagers du chemin.

Dans l'angle sud-est, un bosquet sera planté, pour densifier l'écran visuel produit en direction du village de SAVEUSE.

Le long de la limite sud, on retrouvera également quelques plantations plus éparses pour atténuer la perception des ouvrages et assurer une bonne intégration dans l'environnement, le long du chemin empierré.

L'ensemble de ces aménagements paysagers, répondront aux prescriptions imposées par le PLU, ce qui permettra d'intégrer au mieux les installations et d'atténuer l'impact visuel des ouvrages projetés dans l'environnement depuis les alentours, notamment en provenance du Sud-Est jusqu'au nord-est, où se trouvent les principaux accès routiers.

3. f) – L'ORGANISATION ET L'AMENAGEMENT DES ACCES AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS :

L'accès au site se fera par la voie communale n°303 située à l'Est, puis par le chemin de remembrement qui débouchera en face de l'angle nord-ouest de la parcelle, où se trouvera l'entrée principale du site.

Ce chemin de remembrement est déjà utilisé par les engins agricoles, ainsi que les camions liés à la production de betteraves qui transportent jusqu'à 44T. Une signalétique devra également être mise en place pour avertir les passants.

Un second accès sera réalisé dans l'angle sud-est de la parcelle, à une centaine de mètres au sud de l'entrée principale. Pour cela, l'accès se fera par le chemin communal n°3 existant qui longe le site en limite Est. Ce second accès permettra aux véhicules de secours d'intervenir en cas d'incident par un chemin empierré qui longera le site en limite sud.

Le cheminement entre les différents ouvrages se fera librement sur le site, avec des systèmes de pentes au sol pour pallier les différences de niveaux.

Les plans de masse et de cadastre joints au dossier présentent la configuration générale du projet, avec les différents accès, chemins de circulation et aires de manœuvres.

4 - CHOIX DE L'IMPLANTATION ET NECESSITE DU PROJET :

La SAS LA FORET a été créée dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation, dont le but sera de valoriser les effluents d'élevage et de produire du Biogaz qui sera réinjecté sur le réseau. La SAS est dirigée par 7 associés et regroupe 4 exploitations agricoles associées et un associé non agricole, dont le siège social de la société se trouve sur la commune de SAVEUSE.

Le lieu des travaux retenu pour l'implantation du projet a été déterminé en fonction de plusieurs critères comme : la situation des 4 exploitations agricoles, la proximité de la production des intrants à méthaniser, la proximité des terrains d'épandage du digestat et la proximité du raccordement au réseau GRDF.

Ces exploitations sont spécialisées dans les grandes cultures céréalières et dans l'élevage de bovins laitiers. La totalité des intrants seront agricoles en provenance de ces exploitations, avec également des fumiers de chevaux du centre équestre de SAVEUSE. Ces intrants seront composés pour 30 % des intrants de : 3400 T de fumiers de bovins, 800 T de fumiers équins, 1200 m3 d'eaux vertes et blanches et jus de silos, 1400 m3 de lisiers de bovins laitiers.

Le reste des intrants, représentant 15850 T, sera d'origines végétales, composé de déchets végétaux et autres matières végétales, telles que : paille, ensilages d'herbe, de méteil et de CIVE, déchets de maïs et de blé, marc de raisin, déchets verts.

Afin de valoriser l'ensemble des déchets végétaux, les exploitants ont décidé de mettre en place une unité de méthanisation qui permettra d'une part de les valoriser et d'autre part de produire de l'énergie propre avec le biogaz produit, qui sera injecté dans le réseau. A terme, cela assurera un complément de revenu avec la revente de gaz produite par l'installation. La quasi-totalité du Gaz produit sera réinjecté dans le réseau (93 %). Une faible partie sera utilisée pour chauffer le digesteur et Post-digesteur.

Le digestat, matière issue de la fermentation et sortant du méthaniseur, possède des propriétés différentes des fumiers et lisiers traditionnels. Moins odorant, il sera épandu sur les parcelles d'épandages des exploitations comme fertilisant, ce qui limitera l'apport d'engrais chimiques. Par ailleurs, afin de disposer des capacités de stockage de digestat liquide suffisant, un stockage déporté est prévu sur la commune de FERRIERES.

5 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS LIES AU PROJET :

Le projet est soumis à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'installation, soumise à enregistrement, est classée sous la rubrique 2781 de la nomenclature.

Le justificatif de dépôt des dossiers ICPE (PC25) est joint à la présente demande.

La quasi-totalité de l'énergie produite sera revendue et réinjectée sur le réseau.

Afin d'alimenter le projet en eau et en électricité, un forage sera réalisé dans l'angle sud-est du site pour l'alimentation en eau, et un compteur électrique sera mis en place en limite de propriété à proximité de l'entrée, et raccordé jusqu'au local administratif. Selon les études en cours des concessionnaires, les coûts de raccordement d'extension des réseaux seront pris en charge par le porteur de projet.

Sur le site, il y aura un local administratif (référencé E) qui sera isolé et chauffé. A ce titre et compte tenu de la surface isolée et chauffée inférieure à 50 m², le dossier présente la PC16-1-attestant de la prise en compte de l'étude RT 2012 simplifiée.

Ce local accueillera des toilettes. La copie de l'étude de filière est jointe à la présente demande. L'attestation de conformité de cette étude (PC11-3) sera jointe au dossier par le maitre d'ouvrage, dès lors que le dossier d'étude de filière qui a été déposé en mairie, aura été validé par l'autorité compétente.

Concernant les stationnements, trois places réglementaires seront réalisées autour du poste d'injection référencé H, pour permettre les interventions de maintenance.

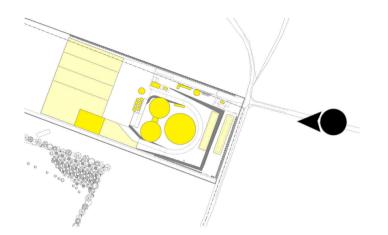
Deux places de stationnement seront réalisées aux abords du local administratif, dont une aux normes d'accessibilité PMR.

Par ailleurs, un emplacement sera matérialisé au sol, à proximité des réserves incendies, qui sera dédié aux véhicules d'intervention des secours.

Concernant le trafic routier, celui-ci sera essentiellement réalisé par des engins agricoles et le volume de trafic ENGENDR2 PAR LE PROJET ne sera pas beaucoup modifié, compte tenu du parcellaire afférent au projet.

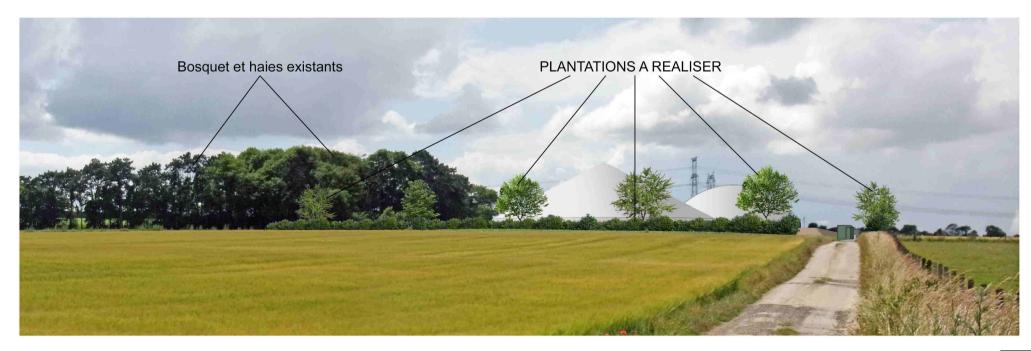
Par ailleurs, les engins agricoles ne circulent pas à travers les villages avoisinants.

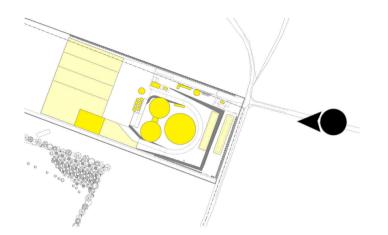
Le trafic sera de l'ordre de 4 véhicules par jour, sur l'année, sauf en période d'ensilage, ou sur quelques jours au printemps et en automne, le trafic pourra atteindre les 40 véhicules/jour.





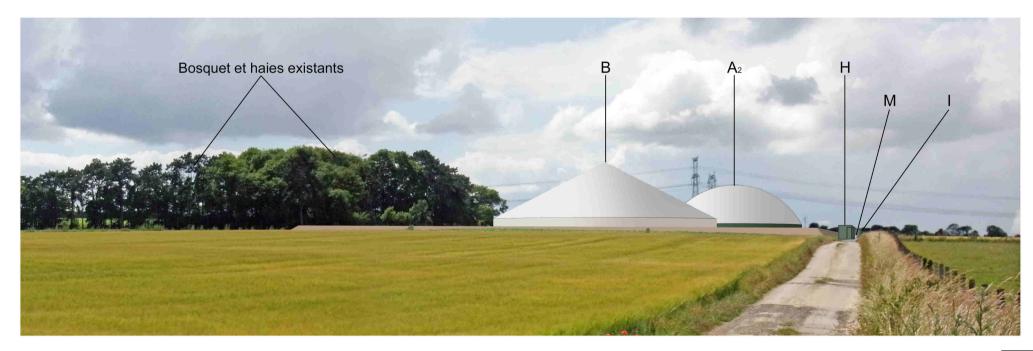
INSERTION DES OUVRAGES DANS LE PAYSAGE, IMPACT VISUEL

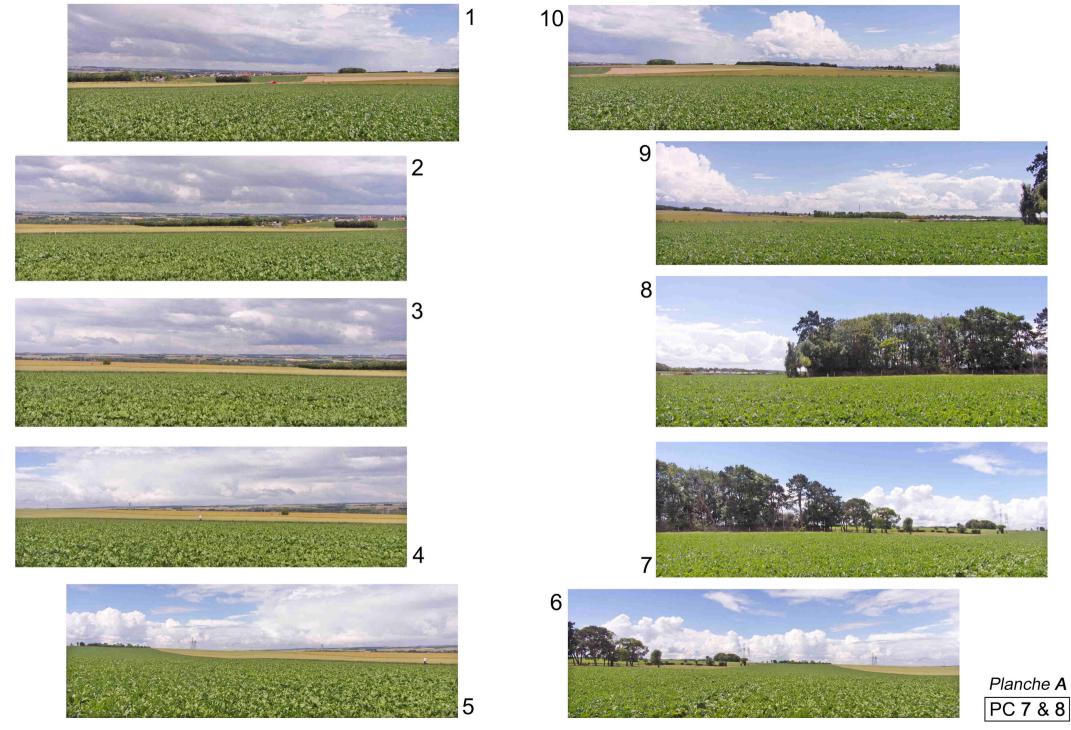






INSERTION DES OUVRAGES DANS LE PAYSAGE, IMPACT VISUEL





PHOTOGRAPHIES DU SITE DANS L'ETAT ACTUEL - Depuis le site vers les extérieurs





17





12

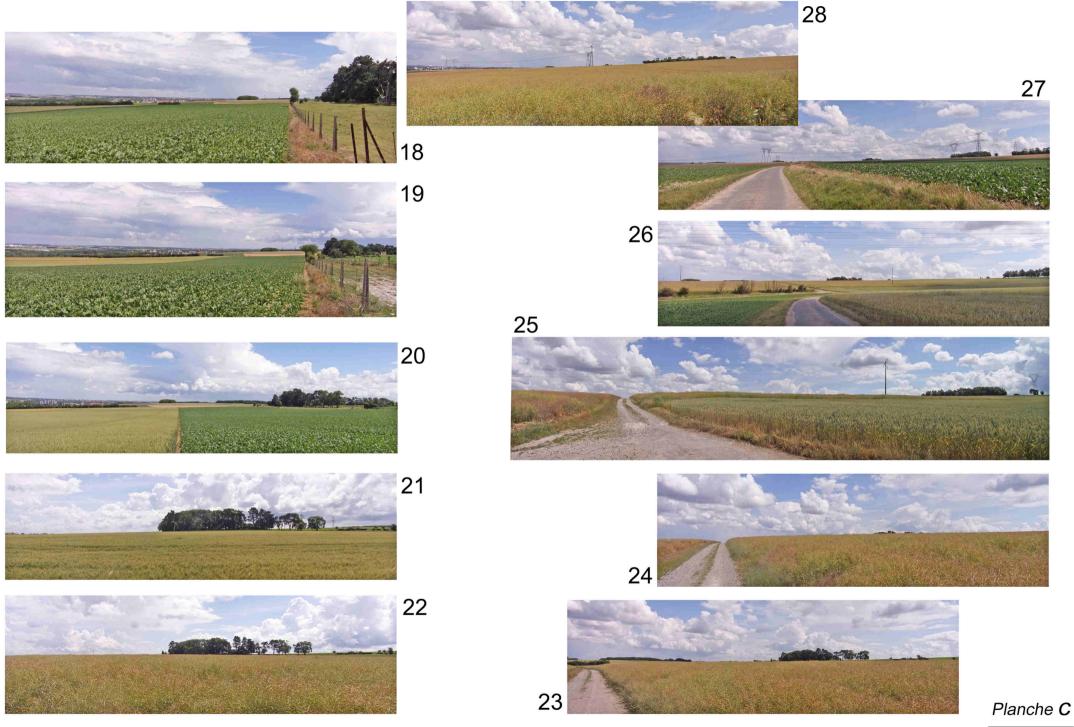




13

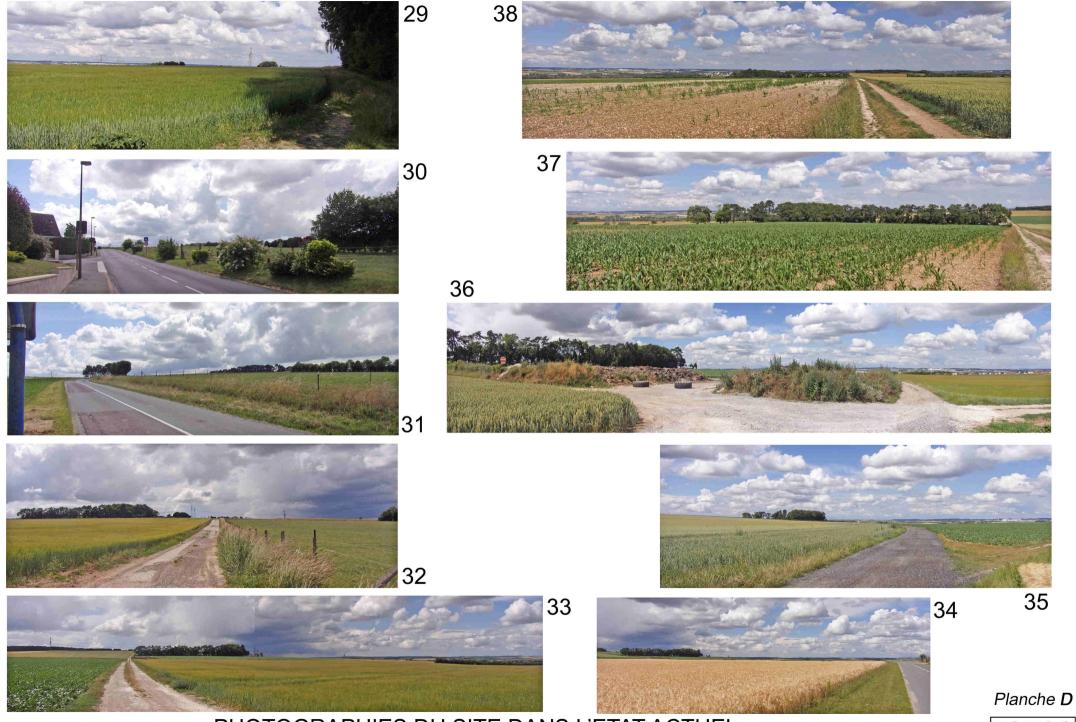


Planche B



PHOTOGRAPHIES DU SITE DANS L'ETAT ACTUEL - Depuis les alentours du site

PC 7 & 8



PHOTOGRAPHIES DU SITE DANS L'ETAT ACTUEL - Depuis les alentours du site

PC 7 & 8

POSITION DE L'OBSERVATEUR DES PRISES DE VUES DES PLANCHES A à D

